FICHE 06 / 14

Se chauffer sans s’intoxiquer

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique imperceptible.

Les protections essentielles

- ☐ Faire entretenir les appareils à combustion et respecter leur notice.
- ☐ Aérer et garder les entrées et sorties d’air libres, même par temps froid.
- ☐ Placer un groupe électrogène uniquement à l’extérieur des bâtiments, loin des ouvertures.
- ☐ Garder barbecue, brasero et réchaud de camping hors du logement. Ne pas chauffer une pièce avec une cuisinière.

Pas de chauffage improvisé

Privilégiez vêtements et couvertures. Les montages à bougie, les braises et les appareils de plein air ne constituent pas une solution de chauffage intérieur.

Si une intoxication est suspectée

Maux de tête, nausées ou vertiges, surtout chez plusieurs occupants près d’un appareil à combustion, doivent alerter. Aérer immédiatement et arrêter l’appareil si possible, sans retarder la sortie. Évacuer les lieux, appeler le 15, le 18 ou le 112 ; ne pas rentrer avant l’avis des professionnels.

À retenir

Le détecteur de fumée et le détecteur de CO ne signalent pas la même chose. Une alarme CO ou des symptômes suspects nécessitent de sortir et d’alerter les secours.